

Nombre de Membres en exercice :	14
Nombre de Membres présents :	08
Nombre de Membres votants :	12

Date de la convocation :	08 mars 2024
Convocation affichée le :	08 mars 2024
Procès-verbal affiché le :	2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Jean-Pierre BATTAIS — Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Marie-Hélène BRANDILLY — Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absents excusés : Virginie ROBIOU donne pouvoir à Céline ROUVRAIS, Dominique ABALAIN donne pouvoir à Jean-Pierre BATTAIS, Nadine CORBEL donne pouvoir à Frédéric CHEVILLON, Claude PAPADOPOULOS donne pouvoir à Christian DARTOIS

Absent : Franck SAMSON

Marie-Hélène BRANDILLY a été désignée secrétaire de séance.

<b>Délibération 2024/14</b>	<b>Approbation du compte administratif 2023 Commune</b>
---------------------------------	---

Après s'être fait présenter, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à savoir l'année 2023 :

Considérant que le Conseil Municipal a procédé à désignation d'un autre Président de séance que Monsieur le Maire

Considérant que Monsieur Loïc COMMEUREUC, le Maire a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif 2023 et n'a pas pris part au vote,

Il est donné lecture du contenu du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A -607 626.96 €	G + 604 546.14 €
	Section d'investissement	B -188 412.84 €	H +500 897.17 €
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) €	+150 528.76 € I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D -258 788.96 €	€ J (si excédent)
		=	=
<b>Total (réalisations + reports)</b>		<b>-1 054 828.76 €</b> = A+B+C+D	<b>+1 255 972.07 €</b> = G+H+I+J

		DEPENSES	RECETTES
<b>Restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	E 0,00€	K 0,00€
	<b>Section d'investissement</b>	F -136 671.88 €	L +43 191.52€
	<b>Total des restes à réaliser à reporter N+1</b>	-136 671.88 € = E+F	+43 191.52 € = K+L
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	-607 626.96 € = A+C+E	+755 074.90 € = G+I+K
	<b>Section d'investissement</b>	-583 873.68 € = B+D+F	+544 088.69 € = H+J+L
	<b>TOTAL CUMULE</b>	-1 191 500.64€ = A+B+C+D+E+F	+1 299 163.59€ = G+H+I+J+K+L

Le Conseil constate aussi pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

Il reconnaît la sincérité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le compte administratif, dressé par Mr Loïc COMMEUREUC, au titre de l'exercice 2023 est soumis au vote sous la Présidence de Jean-Pierre BATAIS, 2<sup>ème</sup> adjoint de la Commune de Saint-Thual.

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Le compte administratif 2023 Commune est adopté à l'unanimité.

**SIGNATURES**

Le Maire,



Loïc COMMEUREUC

Président de séance,



Jean-Pierre BATAIS

Secrétaire de séance,



Marie-Hélène BRANDILLY